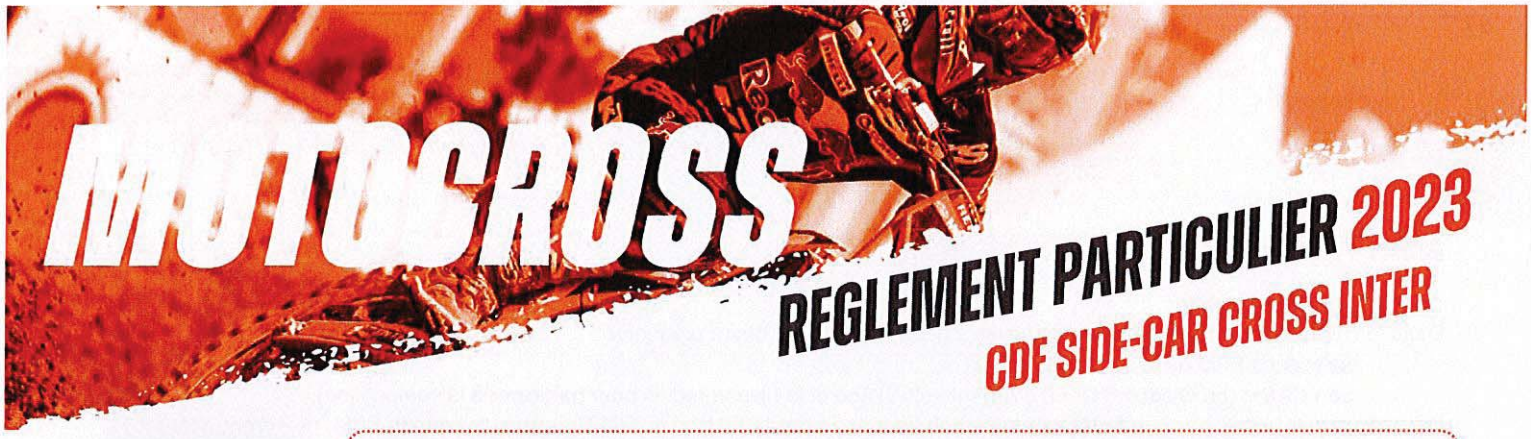

REGLEMENT PARTICULIER 2023

CDF SIDE-CAR CROSS INTER

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : Moto-Club Baugeois
E-mail : josette.chasle@wanadoo.fr
Téléphone : 06 75 46 30 72 ou 06 26 06 49 89
Organisateur technique : Moto-Club Baugeois Thierry PHILIPPEAU

N° d'épreuve FFM : 688
Date : 2 et 3 septembre 2023
Lieu : La Folie 662 rte du Lude Pontigné 49150 Baugé en Anjou

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	**LARDEUX Pascal**	Licence 014489
Délégué FFM (Président de jury)	**GUEDON Marc**	Licence : 029982
Membre du Jury	CORBINEAU Christophe	Licence : 261068
Membre du Jury	**LEGRIS FRANCK**	Licence : 179400
Commissaire technique responsable	**MARCHAND Joël**	Licence : 0164418
Responsable du chronométrage	**LIEVREMONT-STEFKOVIC Marcia**	Licence : 0013279

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

SIDE-CAR CROSS INTER

Age* ---------- 16 ans minimum pour les pilotes
15 ans minimum pour les passagers
60 ans maximum pour les pilotes et passagers

Licences ------ NCO / Inter / LUE

Cylindrée ----- 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre

Plaques ------- Numéro blanc sur fond vert

** La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes/passager ne devront pas avoir 61 ans au cours de l'année (né au plus tard en 1963).*

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 250 Euros (125 € pour les équipages de réserve) augmentée des primes ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	140 €	6ème	70 €	11ème	45 €	16ème	20 €
2ème	120 €	7ème	65 €	12ème	40 €	17ème	15 €
3ème	100 €	8ème	60 €	13ème	35 €	18ème	10 €
4ème	90 €	9ème	55 €	14ème	30 €	19ème	10 €
5ème	80 €	10ème	50 €	15ème	25 €	20ème	10 €

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr LESTOQUOY Charlotte**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche ..... **Saumur ou Angers**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) ..... **40mn ou 45mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **La Folie**

Adresse ..... **662 Rte du Lude Pontigné 49150 BAUGE EN ANJOU**

CAPACITÉ SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**

En manche : **30**

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1670 m**

Largeur minimum de la piste **9m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **90m**

Nombre d'OCP* **27**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB

DATE : **27 /06/2023**

JD MCB

VISA DE LA LIGUE

DATE : 11 juillet 2023

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE — LIGUE PAYS DE LA LOIRE

VISA DE LA FFM

DATE : 23/08/2023

NUMÉRO : 23/0759

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

REGLEMENT PARTICULIER 2023

MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

Moto-Club : MOTO-CLUB BAUGEOIS
N° d'épreuve FFM : 688
E-mail : josette.chasle@wanadoo.fr
Date : 02 et 03 septembre 2023
Téléphone : 06 26 06 49 89 ou 06 75 46 30 72
Lieu : La Folie 662 Rte de Lude Pontigné 49150 BAUGE EN ANJOU
Organisateur technique : Moto-Club Baugeois Thierry PHILIPPEAU

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LARDEUX Pascal	Licence : 014489
Président du Jury ou Arbitre*	GUESDON Marc	Licence : 029982
Membre du Jury	~~BOUTEILLER Gilbert~~ CORBINEAU Christophe	Licence : ~~004918~~ - 261068
Membre du Jury	LEGRIS ~~Bénedicte~~ Franck	Licence : ~~312802~~ - 179400
Commissaire technique responsable	~~BRUTUS Bernard~~ - MARCHAND Joël	Licence : ~~356263~~ 016418
Responsable du chronométrage	LARDEUX Murielle / ~~ZILLI Danielle~~ -	Licence : 026205/~~84270~~ -

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Critérium	13ans		125 à 650cc	35€ Ligue Pays de Loire uniquement
Ligue 85cc	9ans	16ans	85cc /150cc	35€ Ligue Pays de Loire uniquement
Ligue 125cc	13ans		125 2T	35€ Ligue Pays de Loire uniquement
Hors Chpt Vétérans	37ans		125 à 650cc 2 et 4T	35€ Ligue et hors Ligue

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place*)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr LESTOQUOY Charlotte**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **Saumur // Angers**

Temps de trajet (en min) ..... **40' // 45'**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ..... **La Folie**

Adresse ..... **662 Rte du Lude Pontigné 49150 BAUGE EN ANJOU**

CAPACITÉ MOTO :	
Pendant les essais :	54
En manche :	45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :	
Pendant les essais :	36
En manche :	30

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1670m**

Largeur minimum de la piste **9m**

Largeur de la grille **40m**

Longueur de la ligne droite de départ **90m**

Nombre d'OCP* **28**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
DATE : 27/06/2023	DATE : 6 juillet 2023	DATE : 23/08/2023 NUMÉRO : 23/0759
JD MCB	LIGUE PAYS DE LA LOIRE	74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

N° d'épreuve FFM ---------- 688
Moto-Club ---------- MC Baugeois
Date ---------- 2 septembre 2023
Lieu ---------- Baugé en Anjou 49150

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ———— 2 septembre 2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
10h00	20h00	Contrôles administratifs		
10h00	20h00	Contrôles techniques		
13h30	13h50	Essais Libres + Chronos	Ligue Critériums groupe A	5mn+15mn
13h55	14h15	Essais Libres + Chronos	Ligue Critériums groupe B	5mn+15mn
14h20	14h40	Essais Libres + Chronos	Ligue 85	5mn+15mn
		Entracte		
15h00	15h15	Manche 1	Ligue Critériums groupe A	12mn+1T
15h20	15h35	Manche 1	Ligue Critériums groupe B	12mn+1T
15h40	16h00	Manche 1	Ligue 85	15mn+1T
		Entracte		
16h20	16h35	Manche 2	Ligue Critériums groupe A	12mn+1T
16h40	16h55	Manche 2	Ligue Critériums groupe B	12mn+1T
17h00	17h20	Manche 2	Ligue 85	15mn+1T
		Entracte		
17h50	18h05	Consolante	Ligue Critériums	10mn+1T
18h10	18h30	Finale	Ligue Critériums	15mn+1T
18h35	18h55	Manche 3	Ligue 85	15mn+1T
19h10		Remise des Prix		
20h00		Fin		

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

N° d'épreuve FFM 688
Moto-Club ..... MC Baugeois
Date ..... 3 septembre 2023
Lieu ..... Baugé en Anjou 49150

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ——— 3 septembre 2023

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs		
7h00	8h30	Contrôles techniques		
8h10	8h25	Essais Libres	National vétérans	15mn
8h30	8h50	Essais Libres	C.F. side-car Groupe A	20mn
8h55	9h15	Essais Libres	C.F. side-car Groupe B	20mn
9h20	9h40	Essais Libres + Chronos	Ligue 125 Groupe A	5+15mn
9h45	10h05	Essais Libres + Chronos	Ligue 125 Groupe B	5+15mn
		Entracte		5mn
10h15	10h20	Test de départs	C.F. side-car Groupe A	5mn
10h25	10h45	Essais Chronométrés	C.F. side-car Groupe A	20mn
10h50	10h55	Test de départs	C.F. side-car Groupe B	5mn
11h00	11h20	Essais Chronométrés	C.F. side-car Groupe B	20mn
11h25	11h30	Test de départs	National vétérans	5mn
11h30	11h45	Essais Chronométrés	National vétérans	15mn
11h50	12h05	Manche 1	Consolante Ligue 125	12mn+1T
		Repas		
13h30		Tour de reconnaissance	C.F. side-car	
13h40	14h10	Manche 1	C.F. side-car	20mn+2T
14h15	14h35	Manche 1	Ligue 125	15mn+1T
14h40	15h00	Manche 1	National vétérans	20mn+1T
		Entracte		
15h25		Tour de reconnaissance	C.F. side-car	
15h35	16h05	Manche 2	C.F. side-car	20mn+2T
16h10	16h30	Manche 2	Ligue 125	15mn+1T
16h35	17h00	Manche 2	National vétérans	20mn+1T
		Entracte		
17h20		Tour de reconnaissance	C.F. side-car	

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date **3 septembre 2023**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
17h30	18h00	Manche 3	C.F. side-car	20mn+2T
18h05	18h20	Manche 2	Consolante Ligue 125	12mn+1T
18h20		Remise des Prix	C.F. side-car	
18h35	18h55	Manche 3	Ligue 125	15mn+1T
19h00		Remise des Prix		
20h00		Fin		

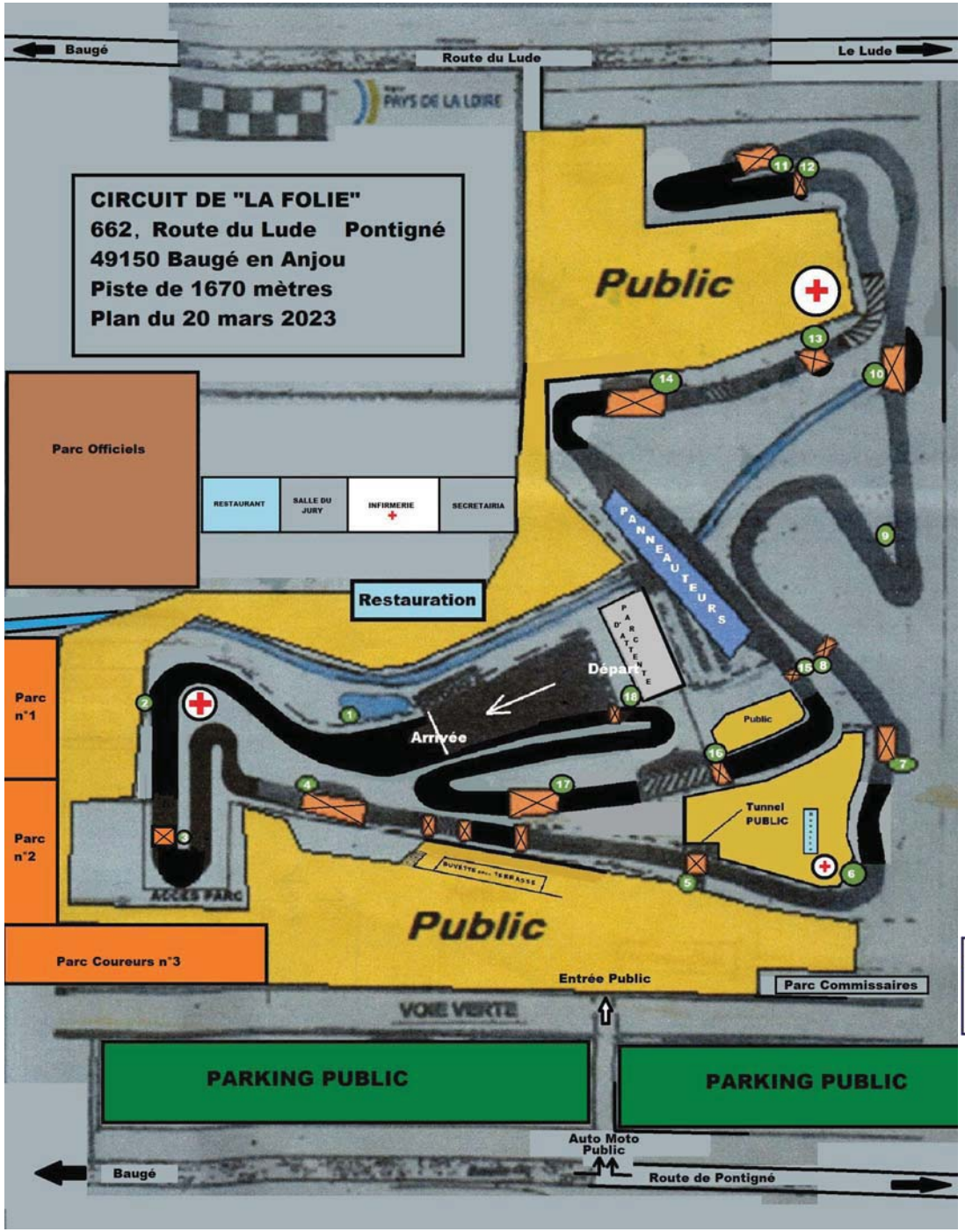

Le 21/03/2023

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE
74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB BAUGEOIS
LA FOLIE 662 RTE DU LUDE PONTIGNE - 49150 BAUGE EN ANJOU

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11052694504-2023-04066** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS - SIDE CAR CROSS** se déroulant à **BAUGE EN ANJOU** du **02/09/2023** au **03/09/2023.**

Cette attestation est valable du **02/09/2023** à **08H00** au **03/09/2023** à **22H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport,** qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **LA DEFENSE** , le **23 août 2023**

Pour l'assureur par délégation,

Marsh

Société de courtage d'assurance et de réassurance
SAS au capital de 5 917 915 euros – Tour Ariane, 92088 Paris La Défense
RCS Nanterre 572 174 415 – Orias 07001037 – APE 6622Z
Société soumise au contrôle de l'ACPR
4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09

Franck ARREGUY
Directeur des Opérations & Service Clients

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Préjudice écologique accidentel Dont frais de prévention du préjudice écologique	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme